

RAPPORT

à présenter le 31 mai 2009 au plus tard, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, par le
gouvernement de
sur l'état de la législation et de la pratique nationales concernant les questions qui font l'objet des instruments mentionnés dans le questionnaire suivant.

QUESTIONNAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 19 SUR L'EMPLOI

Ce questionnaire se compose de trois parties, la partie II est facultative.

Partie I. Impact des instruments de l'OIT

Le tableau qui suit énumère les instruments choisis pour faire l'objet du questionnaire au titre de l'article 19 sur l'objectif stratégique de l'emploi. Ce tableau a pour but de recueillir des informations de la part des Etats Membres et des organisations d'employeurs et de travailleurs sur les lois et les pratiques dans les pays en ce qui concerne les conventions (1) non ratifiées et les recommandations (2) ainsi que sur les obstacles à la ratification des conventions pertinentes. Il vise aussi à obtenir des informations sur les besoins des Etats Membres et sur les suggestions pour une action normative.

(1) Conventions:

[Convention \(n°88\) sur le service de l'emploi, 1948](#)

[Convention \(n°122\) sur la politique de l'emploi, 1964](#)

[Convention \(n°142\) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975](#)

[Convention \(n°181\) sur les agences d'emploi privées, 1997](#)

(2) Recommandations

[Recommandation \(n°189\) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998](#)

[Recommandation \(n°193\) concernant la promotion des coopératives, 2002](#)

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1 964

A.

1. Au cas où votre pays n'aurait pas ratifié la convention n° 122, veuillez indiquer quels sont les obstacles ou autres raisons qui empêchent ou retardent la ratification et préciser quelles sont les perspectives de ratification.

2. Dans quelle mesure votre pays donne-t-il effet aux dispositions de la convention non ratifiée?

B. Veuillez répondre, pour les instruments relatifs à chaque sous-thème, aux trois questions suivantes :

1. Quelles suggestions votre pays souhaiterait-il soumettre concernant une éventuelle action normative (y compris nouvelles normes, révision), l'examen du statut des instruments ou toute autre action à entreprendre par l'OIT?

2. L'OIT vous a-t-elle proposé des services consultatifs et une coopération technique en vue de donner suite aux instruments en question?
Si c'est le cas, quelle a été l'incidence de cet appui?

3. Quels seront les futurs besoins de votre pays, dans les domaines de la coopération technique et des services consultatifs, afin que vous soyez en mesure de donner suite aux objectifs définis dans les instruments en question?

Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948

A.

1. Au cas où votre pays n'aurait pas ratifié la convention n° 88, veuillez indiquer quels sont les obstacles ou autres raisons qui empêchent ou retardent la ratification et préciser quelles sont les perspectives de ratification.

2. Dans quelle mesure votre pays donne-t-il effet aux dispositions de la convention non ratifiée?

B. Veuillez répondre, pour les instruments relatifs à chaque sous-thème, aux trois questions suivantes :

1. Quelles suggestions votre pays souhaiterait-il soumettre concernant une éventuelle action normative (y compris nouvelles normes, révision), l'examen du statut des instruments ou toute autre action à entreprendre par l'OIT?

2. L'OIT vous a-t-elle proposé des services consultatifs et une coopération technique en vue de donner suite aux instruments en question?
Si c'est le cas, quelle a été l'incidence de cet appui?

3. Quels seront les futurs besoins de votre pays, dans les domaines de la coopération technique et des services consultatifs, afin que vous soyez en mesure de donner suite aux objectifs définis dans les instruments en question?

Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

A.

1. Au cas où votre pays n'aurait pas ratifié la convention n° 181, veuillez indiquer quels sont les obstacles ou autres raisons qui empêchent ou retardent la ratification et préciser quelles sont les perspectives de ratification.

2. Dans quelle mesure votre pays donne-t-il effet aux dispositions de la convention non ratifiée?

B. Veuillez répondre, pour les instruments relatifs à chaque sous-thème, aux trois questions suivantes :

1. Quelles suggestions votre pays souhaiterait-il soumettre concernant une éventuelle action normative (y compris nouvelles normes, révision), l'examen du statut des instruments ou toute autre action à entreprendre par l'OIT?

2. L'OIT vous a-t-elle proposé des services consultatifs et une coopération technique en vue de donner suite aux instruments en question?
Si c'est le cas, quelle a été l'incidence de cet appui?

3. Quels seront les futurs besoins de votre pays, dans les domaines de la coopération technique et des services consultatifs, afin que vous soyez en mesure de donner suite aux objectifs définis dans les instruments en question?

Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975

A.

1. Au cas où votre pays n'aurait pas ratifié la convention n° 142; veuillez indiquer quels sont les obstacles ou autres raisons qui empêchent ou retardent la ratification et préciser quelles sont les perspectives de ratification.

2. Dans quelle mesure votre pays donne-t-il effet aux dispositions de la convention non ratifiée?

B. Veuillez répondre, pour les instruments relatifs à chaque sous-thème, aux trois questions suivantes :

1. Quelles suggestions votre pays souhaiterait-il soumettre concernant une éventuelle action normative (y compris nouvelles normes, révision), l'examen du statut des instruments ou toute autre action à entreprendre par l'OIT?

2. L'OIT vous a-t-elle proposé des services consultatifs et une coopération technique en vue de donner suite aux instruments en question? Si c'est le cas, quelle a été l'incidence de cet appui?

3. Quels seront les futurs besoins de votre pays, dans les domaines de la coopération technique et des services consultatifs, afin que vous soyez en mesure de donner suite aux objectifs définis dans les instruments en question?

Recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998

A.

1. Au cas où votre pays n'aurait pas ratifié les conventions suivantes, veuillez indiquer quels sont les obstacles ou autres raisons qui empêchent ou retardent la ratification et préciser quelles sont les perspectives de ratification.

[Non applicable aux recommandations]

2. Dans quelle mesure votre pays donne-t-il effet aux dispositions de la recommandation n° 189?

B. Veuillez répondre, pour les instruments relatifs à chaque sous-thème, aux trois questions suivantes :

1. Quelles suggestions votre pays souhaiterait-il soumettre concernant une éventuelle action normative (y compris nouvelles normes, révision), l'examen du statut des instruments ou toute autre action à entreprendre par l'OIT?

2. L'OIT vous a-t-elle proposé des services consultatifs et une coopération technique en vue de donner suite aux instruments en question?
Si c'est le cas, quelle a été l'incidence de cet appui?

3. Quels seront les futurs besoins de votre pays, dans les domaines de la coopération technique et des services consultatifs, afin que vous soyez en mesure de donner suite aux objectifs définis dans les instruments en question?

Recommandation (n° 193) concernant la promotion des coopératives, 2002

A.

<p>(1) If your country has not ratified the following Conventions, what are the obstacles or other reasons that impede or delay ratification and what are ratification prospects?</p>	<p>[Non applicable aux recommandations]</p>
---	--

<p>2. Dans quelle mesure votre pays donne-t-il effet aux dispositions de la recommandation n° 193?</p>	
--	--

B. Veuillez répondre, pour les instruments relatifs à chaque sous-thème, aux trois questions suivantes :

<p>1. Quelles suggestions votre pays souhaiterait-il soumettre concernant une éventuelle action normative (y compris nouvelles normes, révision), l'examen du statut des instruments ou toute autre action à entreprendre par l'OIT?</p>	
--	--

<p>2. L'OIT vous a-t-elle proposé des services consultatifs et une coopération technique en vue de donner suite aux instruments en question? Si c'est le cas, quelle a été l'incidence de cet appui?</p>	
--	--

<p>3. Quels seront les futurs besoins de votre pays, dans les domaines de la coopération technique et des services consultatifs, afin que vous soyez en mesure de donner suite aux objectifs définis dans les instruments en question?</p>	
--	--

Partie II. Tendances, politiques et évolutions

I. POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI	
Veillez indiquer si votre pays a:	
1. adopté une politique active de promotion du plein emploi, productif et librement choisi? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
C. 122, art.1, paragr. 1.	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	
2. pris des mesures pour promouvoir l'emploi dans le cadre d'une politique économique et sociale coordonnée?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
C. 122, art. 1, paragr. 3, et art. 2.	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	
3. mis en place des mécanismes permettant de suivre le progrès vers le plein emploi productif et librement choisi, et pour assurer la coordination des principales institutions? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
C. 88, art. 1, paragr. 2; C. 122, art. 2; C. 142, art. 1, paragr. 1; C. 181, art. 13, paragr. 1 et 2.	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	

Consultation: Veuillez indiquer si votre pays a:

4. consulté les partenaires sociaux pour la formulation et l'application des mesures relatives à l'emploi? Oui Non

C. 122, art. 3; C. 88, art. 4 et 5.

Législation applicable

Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels

Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)

5. consulté, pour la formulation et la mise en œuvre des mesures relatives à l'emploi, les personnes directement intéressées par ces mesures (y compris dans le secteur rural et l'économie informelle)? Oui Non

C. 122, art. 3.

Législation applicable

Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels

Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)

II POLITIQUES

6. Votre pays a-t-il pris des mesures:

i) pour s'assurer que les politiques de l'emploi s'étendent à l'économie informelle et lui accordent une attention particulière?

Oui Non

Législation applicable

Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels

Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)

ii) pour promouvoir la transition des activités informelles vers l'économie formelle? Oui Non

Législation applicable

Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels

Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)

iii) pour consulter les partenaires sociaux lors de l'adoption de ces mesures? Oui Non

Législation applicable

Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels

Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)

Veillez indiquer si votre pays a:

7. mis en place, dans le cadre de sa politique de l'emploi, un service public et gratuit de l'emploi? Oui Non
C. 88, art. 1.

Législation applicable

Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels

Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)

Veillez indiquer si votre pays a:	
8. réglementé les agences d'emploi privées et établi une coopération entre ces dernières et le service public de l'emploi?	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
C. 88, art. 1, paragr. 2, et art. 11; C. 181, art. 3 et 13.	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	
9. Votre politique de l'emploi comporte-t-elle des mesures visant à répondre aux besoins des catégories de travailleurs suivantes:	
i) femmes? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	
ii) jeunes? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	
iii) personnes handicapées? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	

iv) travailleurs âgés? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	
v) personnes travaillant dans l'économie informelle? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	
vi) travailleurs migrants? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	
vii) travailleurs ruraux? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	

III. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

10. Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant la formation, le recyclage et le perfectionnement professionnels:

i) avec des institutions permettant aux employeurs, aux travailleurs et aux prestataires de formation de s'associer en vue de mieux ajuster l'offre et la demande de compétences et d'améliorer la qualité et l'utilité de la formation? Oui Non

C. 142, art. 5.

Législation applicable

Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels

Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)

ii) en vue de créer des débouchés, c'est-à-dire en anticipant les futurs besoins de compétences des secteurs appelés à se développer?

Oui Non

C. 142, art. 1.

Législation applicable

Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels

Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)

iii) afin d'encourager les individus à développer et à actualiser leurs qualifications pour qu'ils soient en mesure de s'adapter au marché du travail et d'occuper un emploi productif? Oui Non

C. 142, art. 1, paragr. 5.

Législation applicable

Main policies, other measures and institutional
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels

Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)

iv) afin de mettre en place les conditions favorables susceptibles d'inciter les entreprises à investir dans la formation?

Oui Non

R. 189, paragr. 10 (3).

Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	

IV. DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

11. Votre pays a-t-il pris les mesures suivantes:

i) promotion et instauration d'un environnement favorable à la création et au développement des petites et moyennes entreprises?

Oui Non

R. 189, paragr. 2, et partie II.

Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	

ii) adoption et mise en œuvre d'un cadre opérationnel et juridique favorable aux coopératives? Oui Non

R. 193.

Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	

iii) adoption et mise en œuvre de politiques et de programmes axés sur la mise en place d'une infrastructure de services pour les PME et sur la promotion d'une culture entrepreneuriale? Oui Non

R. 189, parties III et IV.

Législation applicable	
Principales politiques, autres mesures et dispositifs institutionnels	
Commentaires (efficacité, impact, incidences du contexte mondial, etc.)	

Partie III

Prière d'indiquer les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs auxquelles une copie du présent rapport a été communiquée en conformité avec l'article 23, paragraphe 2, de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail.

.....

Prière d'indiquer si vous avez reçu des organisations d'employeurs et de travailleurs concernées des observations en ce qui concerne l'effet donné ou devant être donné aux instruments auxquels le présent rapport se réfère. Le cas échéant, prière de communiquer copie des observations reçues ainsi que tout commentaire que vous considérez opportun.

.....